



**Compte rendu du groupe de travail CNAS/CTM
du 31 mai 2018**

« La CGT contre la logique de liquidation de nos prestations sociales »

Ce groupe de travail ministériel portait sur les orientations de l'action sociale à Bercy (cf. fiche de travail jointe).

La secrétaire générale du ministère a rappelé que suite à l'enquête de 2017, qui sera reconduite en 2018 et intégrée à l'observatoire interne, le ministère souhaite faire évoluer les offres afin de les adapter à la demande, en effet, on constate une baisse du nombre de collègues utilisant les prestations sociales.

Il faut souligner que cette enquête avait été demandée par la CGT depuis plusieurs années !

S'agissant du budget alloué aux politiques sociales, les discussions sont en cours au niveau du ministère, la secrétaire générale nous a affirmé qu'elle était « confiante » !

Les différentes pistes de travail envisagées sont :

- travail sur la gouvernance locale de la restauration collective
- ainsi qu'un audit interne à l'AGRAF
- aménagements des seuils des aides et prêts (association Alpaf)
- comment mieux gérer le patrimoine utilisé par l'Epaaf, à ce titre un audit par centre de vacances sera effectué.

Force est de constater qu'encore une fois nous n'employons pas le même langage :

lorsque la secrétaire générale parle « d'optimisation, de prestations ciblées, de la bonne utilisation des moyens et de rationalisation de ces moyens »

nous demandons que l'action sociale :

- réponde aux besoins de tous les agents
- des moyens humains supplémentaires
- que soit sauvégardé un réseau de proximité dans les délégations
- que le budget soit abondé en conséquence.

Il n'est pas question pour la fédération des Finances CGT de brader l'action sociale pour laquelle nous nous sommes battus depuis 1945 !

Concernant le réseau des délégations d'action sociale, la réflexion du secrétariat général sur une régionalisation ne nous convient absolument pas et répond encore moins aux besoins des agents du ministère actifs ou retraités.

En effet, si l'enquête fait apparaître un déficit en communication sur l'action sociale en général, nous pensons que les délégations d'action sociale (délégués, assistants de délégation) ont un rôle d'information important auprès des personnels.

Actuellement l'action sociale au ministère n'est pas identique sur tout le territoire et ne permet pas à tous d'en bénéficier. Il faudrait pouvoir aller manger dans tous les restaurants au même prix que ceux pratiqués par l'association AGRAF, pouvoir faire du sport, se loger, partir en vacances ...

Pour la CGT il est nécessaire d'avoir une réflexion plus large sur les prestations existantes et à venir. Nous ne raisonnons pas, comme le ministère, qui se comporte de plus en plus comme une entreprise privée à partir de la demande. Celle-ci n'est pas une expression des besoins, les prestations proposées peuvent correspondre aux besoins mais être trop chères.

Adapter les moyens (qui existent) aux besoins est une démarche que nous devons collectivement imposer face à la volonté ministérielle d'adapter les prestations aux moyens de plus en restreints.

Les représentants en CNAS/CTM : Jacques Cormier, Aurélien Quintana, Christine Léveillé,

Experts : Michaël Wicke, Anne Tanguy (vice-présidente Epaf)

Montreuil, le 12 juin 2018